

▶ JE MODIFIE

**MA SOCIÉTÉ : SAS/ SASU
OU SARL/ SARLU/ EURL**

Pour simplifier et sécuriser vos démarches, le centre de formalités de votre CMA vous propose de prendre en charge votre formalité grâce à son service d'accompagnement personnalisé

Choisissez la formule qui vous convient :

Dans nos locaux



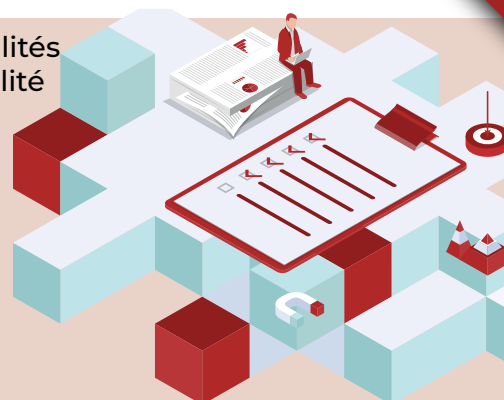
Par téléphone



En ligne



Retrouvez toutes les conditions et tarifs de notre **offre d'accompagnement**

**Quels documents dois-je fournir ?**

Votre société est inscrite à la fois au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés
Joindre les pièces justificatives en **2 exemplaires (original + copie)**

Ma déclaration de modification**Formulaire Cerfa M3 SAS**

Modifications portant uniquement sur les dirigeants de SAS

**Formulaire Cerfa M3 SARL**

Modifications portant uniquement sur les gérants de SARL



OU

**Formulaire Cerfa M2**

Si d'autres modifications ont lieu en même temps que le changement de dirigeant



**Inutile si vous choisissez
notre accompagnement**

DANS TOUS LES CAS**Formulaire Cerfa TNS**

En cas de gérance majoritaire de SARL

**Pouvoir**

Si la formalité n'est pas signée par le chef d'entreprise

Ma société 

Procès-verbal certifié conforme par le représentant légal décidant de la modification



L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales



Statuts mis à jour et certifiés conformes par le(s) représentant(s) légal(aux)

Les statuts mis à jours et certifiés conformes par le(s) représentant(s) légal(aux) sont nécessaires uniquement si l'ancien dirigeant était nommé dans les statuts



POUR LA SARL, SARLU, SI LE CHANGEMENT DE DIRIGEANT S'ACCOMPAGNE D'UNE CESSION DE PARTS SOCIALES



Acte de cession de parts enregistré aux impôts



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

Nouveaux(x) dirigeant(s)



Pièce d'identité

Copie recto/verso avec mention « certifiée conforme à l'original », datée et signée



Déclaration de non-condamnation

De chaque dirigeant

Inutile si vous choisissez notre accompagnement



Autorisation de communiquer aux tiers

De chaque dirigeant

SI LE DIRIGEANT EST UNE PERSONNE MORALE



Extrait Kbis original de moins de 3 mois

En cas d'exercice réglementé d'une activité

SI L'ACTIVITÉ DEVIENT AMBULANTE EN DEHORS DE LA COMMUNE DU SIÈGE



Déclaration préalable d'activité ambulante



Photo 35 X 45 mm pour chaque dirigeant



Règlement de 30 €

SI MON ACTIVITÉ EST RÉGLEMENTÉE

Qualification obligatoire pour les métiers artisanaux réglementés

Décret 98-246 modifié par décret 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi 96-603 du 5 juillet 1996



Justificatif de qualification professionnelle

JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES

Pour les activités de taxi, VTC, déménagement, transport de marchandises ou autres activités réglementées

Se reporter à la notice

Pour nous joindre



Un numéro unique : **0806 705 715**



Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la CMA Île-de-France : www.cma-idf.fr



Pratique

Gagnez du temps et sécurisez votre modification de SAS/ SASU ou SARL/ SARLU/ EURL en choisissant l'offre d'accompagnement personnalisé de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat !



Bon à savoir

Les frais pour le Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) sont à régler uniquement par chèque.

Si le dirigeant est une personne morale, nul besoin de fournir une pièce d'identité, ni une déclaration de non-condamnation. L'extrait Kbis de moins de 3 mois est suffisant.

Le siège peut être implanté au domicile du représentant légal. En revanche, il ne peut pas être implanté au domicile d'un associé.

En cas d'exercice d'une activité artisanale soumise à qualification professionnelle, la CMA vérifie que le nouveau dirigeant ou un salarié de la société justifie de la qualification requise pour en assurer le contrôle effectif et permanent.



Tarifs

Consultez [nos tarifs ainsi que notre offre d'accompagnement](#) à la formalité.

Votre formalité peut être incluse dans le [Pass CMA Liberté](#). Pour cela pensez à prendre votre RIB.

[Consultez les tarifs.](#)



Valorisez votre savoir-faire !

EN AFFIRMANT VOTRE IDENTITÉ ARTISANALE



Vérifiez les conditions pour afficher la qualité d'artisan ou le titre de maître artisan